

Séance du conseil Municipal du 12 septembre 2018

Compte-rendu sommaire

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public place Robert Sébille

Des travaux d'extension de l'éclairage public place Robert Sébille sont programmés.

Le coût global de ces travaux est estimé à 27 621 ,64 € (net de taxe). La commune versera au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) un fonds de concours à hauteur de 75%, soit une somme de 20 716,23 €.

Mise à disposition d'un terrain au profit du SIEML pour la construction du nouveau poste de transformation rue du 13 août 1944 au bourg de Rou

Une convention sera signée entre la commune de Rou-Marson et le SIEML pour la mise à disposition d'une superficie approximative de 12,85 m² qui sera prélevée dans la parcelle cadastrée section F n° 1209, située rue du 13 août 1944.

Convention tripartite entre le SIEML, ORANGE et la commune de ROU-MARSON, relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communication électroniques

Cette convention a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques. Le coût du génie civil à la charge de la commune s'élève à 7 835,86 € HT.

Travaux de talutage rue des Varennes

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Varennes, des travaux de talutage doivent être réalisés. Après étude de devis, le conseil municipal confie ces travaux à la société COLAS de Doué-La-Fontaine pour un montant HT de 2 984,80 €.

Projet de parcs éoliens sur la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

S'agissant du principe d'une poursuite des études par le bureau d'études QUÉNÉA Energies Renouvelables, et non du démarrage du projet, le conseil municipal se prononce favorablement à la poursuite de ces études.

Les communes concernées sont : Distré, Courchamps, Le Coudray-Macouard, Les Ulmes, Verrie et Rou-Marson, sachant que sur les 4 à 8 éoliennes envisagées, entre 0 et 2 éoliennes seraient sur la commune de Rou-Marson (au lieu-dit « Le Coupe-Chou » et « Bois Ropin »).

Actualisation de la régie de pêche à l'étang des Marais

La 1^{ère} délibération datant de 1988, la réglementation impose l'actualisation de cette délibération dont l'énoncé est plus formel.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente du bien cadastré section A n° 594, 596, 597, 598 et 950.

Changement d'une fenêtre du secrétariat de la mairie (côté cour de l'école)

Le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise de Monsieur Eric BLANCHET des Rosiers sur Loire pour un montant global HT de 906,00 €.

Renouvellement du contrat passé avec la société BERGER-LEVRAULT pour la transmission des actes via la plateforme de dématérialisation

Le contrat est renouvelé pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020. La facturation est établie à l'acte envoyé.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 17 septembre 2018
Le Maire, Rodolphe MIRANDE